BnF Gallica

Courrier de Tarn-et-Garonne : journal politique, littéraire, judiciaire, d'annonces et avis divers ["puis" journal des [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

. Courrier de Tarn-et-Garonne : journal politique, littéraire, judiciaire, d'annonces et avis divers ["puis" journal des intérêts conservateurs "puis" journal monarchiste constitutionnel]. 1894-11-01.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

55e Année. — N° 12,313 Journal Quotidien. 1e Edition. — Jeudi-Vendredi 1-2 Novembre 1894.

n° 203

Le Courrier

DE TARN-ET-GARONNE

MONTAUBAN
6 fr. — 11 fr. — 20 fr.
TARN-ET-GARONNE
fr. 50. — 12 fr. — 22 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
fr. — 14 fr. — 26 fr.

INSERTION
Annonces légales, la ligne,
Id. de commerce, — 20
Réclames, — 60
Faits divers — 50

Montauban, Imp. et Lith. Forestié, rue de la République. — Le COURRIER publie les Annonces légales et judiciaires de tout le département. — Le gérant: A. Castella.

LA MORT DU TZAR

LA MORT DU TZAR

Une dépêche de l'*Agence Havas* que nous avons reçue hier soir, à 8 heures, et communiquée, vu l'heure tardive, à nos amis de Montauban seulement, nous a annoncé que l'Empereur Alexandre III avait succombé dans l'après-midi.

Des télégrammes successifs ont confirmé cette nouvelle; la dernière constate que le Tsar est mort à 2 heures 20.

Dieu seul peut connaître l'avenir que cette mort réserve à la vieille Europe. Le Tsar Alexandre était la garantie vivante de l'équilibre politique du vieux continent, car son plus grand souci était de maintenir la paix entre les peuples ses voisins.

Mais ce que nous, Français, nous ne pouvons oublier, c'est que le Souverain qui est mort hier, à Livadia, avait témoigné à la France une sympathie qui s'est traduite par les inoubliables journées de Cronstadt et de Toulon.

C'est que sur le continent le Tzar était la plus haute personnalité et qu'il imposait par cette situation prépondérante sa volontés aux autres princes, ses parents ou ses alliés.

C'est à lui, à lui seul que la France et l'Europe doivent de n'avoir point eu à déplorer une nouvelle prise d'armes, et une conflagration qui eût semé de deuils et de ruines une partie de l'Europe.

C'est lui, enfin, qui s'est dressé contre la Triplice et l'a maintenue dans une sagesse dont nous avons bénéficié.

A tous ces titres, nous devons nous incliner, pleins d'un douloureux respect, devant cette grande et noble figure qui disparaît de la scène du monde, et faire des vœux ardents pour que son fils et successeur continue sa politique de paix et de tranquillité dont l'Europe et la France ont tant de besoin.

MADAME SE MEURT, MADAME EST MORTE !

Les esprits clairvoyants et soucieux de l'avenir se demandent avec angoisse, et ils n'ont pas tort, ce que va devenir notre pauvre agriculture, délaissée, méprisée, ruinée par ceux qui devraient veiller spécialement sur elle.

Le desséchement de cette « mamelle » jadis si féconde tient à plusieurs causes.

Il en est une sur laquelle insistait ces jours-ci M. de Kerohant, rédacteur en chef du *Soleil*.

Au marasme de notre agriculture opposant l'état prospère de l'agriculture anglaise, l'éminent publiciste disait :

« — Les propriétaires anglais vivent en famille sur leurs terres et dépensent leurs revenus dans la région où ils ont leurs domaines. »

Cette observation a son poid.

— Et d'abord voyez comme tout s'enchaîne et *se recommence* dans notre histoire nationale !

A quel moment la noblesse de France fut-elle vraiment virile et forte ?

A l'époque où, épris de la vie de famille, de l'existence au grand air, des exercices du corps, le gentihomme ne connaissait d'autre résidence que le manoir des champs. Le gentilhomme était alors, — quoi qu'en disent les falsificateurs d'histoire, — l'ami du terrien, son conseiller, son protecteur naturel.

Au retour de la guerre, le noble batailleur retournait au château, où l'attendait une existence saine, robuste, utile à tout son entourage.

Inébranlable dans sa foi catholique, il obéissait généreusement aux devoirs que sa haute situation lui imposait : secourir les malheureux, réparer les désastres privés occasionnés par la guerre, fournir du travail à ses sujets.

Les fêtes somptueuses qui se donnaient au château, devenaient une source de bénéfices pour les petits et les humbles.

Dépenses normales et prodigalités retombaient en pluie bienfaisante sur tout le monde.

Mais un jour vint où, las de sa pesante armure, de ses forêts et de ses créneaux, le gentilhomme se fit courtisan. Hôte de la cour, qu'il ne sut plus quitter, il prit goût aux vêtements luxueux, à la vie efféminée, aux plaisirs malsains, au désordre.

C'est alors que, dédaigné, le paysan devint une machine à redevances, et qu'il fut « taillable et corvéable à merci. »

Des intendants — intermédiaires impitoyables, insatiables, forts de l'absence du maître, — pillèrent la meilleure part de ce qu'exigeaient les nouveaux appétits du courtisan doré.

— Or, le gentilhomme a fait place au « bourgeois » qui, lui-même, est en train de *se suicider tous les* jours.

— Et que fait le bourgeois ?

Il suit les errements du gentilhomme.

Celui qui n'a qu'une modeste aisance se musse dans un quartier retiré, aux loyers bénins, où il lésine à cœur joie, plutôt que de quitter sa ville chérie.

S'il est riche, ses terres sont à peine une résidence de gros été, où il ne fait que toucher barre, car il a hâte de fuir le paysan et l'odeur des étables.

L'humble boutiquier lui-même, bourgeois en herbe, acquiert, dans les limites de l'octroi, quelques arpents de jardin, qu'il ne tarde pas à parer d'un gîte coûteux et inutile, sans songer qu'à ce prix il aurait pu devenir propriétaire d'une vraie métairie de plein rapport.

Mais il est à deux pas de la ville, loin des paysans, à cinq minutes de son café, de son théâtre..... et d'Aglaé.

Encore des courtisans ! A tout prendre, mieux valait la Cour.

Vous allez dire qu'en temps de République il est fort malaisé de vivre en bonne intelligence avec le paysan. D'accord. Le paysan nouvelles-couches est l'ennemi sourd mais implacable de ce qu'il nomme « la redingote. » Tout ce qui lui est supérieur par l'instruction ou par l'éducation l'horripile : il en mangerait !

Prodiguez-lui les plus sages conseils; parlez-lui de Dieu; dites-lui que le sorcier est un imposteur; que la République travaille à le ruiner; que son curé n'est peut-être pas « un fainéant, une franche canaille; » donnez-lui vos soins les plus dévoués en temps de maladie... rien ne vaincra sa méfiance, sa haine inconsciente et tenace.

Pourquoi ?

Peut-être parce qu'il sait que le bourgeois se moque de sa rusticité, *de son avarice, de ses ruses, de son* ignorance.

Mais disons aussi que la « redingote » a quelques autres torts envers le paysan. Elle ne sait pas s'en faire aimer, elle ne sait plus capter sa confiance.

Pourquoi tant dédaigner le travailleur de terre? Pourquoi cette affectation vaniteuse et sotte d'ignorer la douce langue qu'il parle ?

Et puis il sait fort bien, le paysan, que vous n'êtes aux champs qu'au pied levé, pour fuir un instant les chaleurs d'août que vous ignorez systématiquement les choses agricoles; que la boue vous ennuie; que le moindre propos... fruste vos dégoûte,

Feuilleton du Courrier de Tarn-et-Garonne
38

MÉMOIRES D'UN PAGE

DE LA COUR IMPÉRIALE

(1804-1815)

Par Émile Marco de Saint-Hilaire

PREMIÈRE PARTIE

XIV

(Suite.)

Je cherche dans ma tête ce que l'empereur peut avoir à me dire de si pressant; serait-ce pour me donner un *savon*... Oh non ! je l'ai vu hier; il ne sait pas garder rancune. Aurais-je commis quelque balourdise ?... Depuis huit jours je n'ai rien à faire. Quoi qu'il en soit, je me sens une faiblesse dans les genoux, le feu me monte au visage. Enfin nous arrivons au palais. M. Picot monte avec moi au salon de service.

— Tenez-vous bien, me dit-il; je vous souhaite bonne chance.

Et me quitte en jetant sur moi un regard de compassion.

C'était le matin, et déja cette pièce était remplie comme à l'ordinaire d'une foule de gens qui peut-être n'étaient pas plus tranquilles que moi; mais je suis bien sûr que tous ceux qui s'y trouvaient aucun n'eût voulu être à ma place. On savait déjà que S. M. m'avait envoyé chercher, qu'elle paraissait mal disposée; aussi eut-on l'air de ne pas faire attention à moi, sans doute pour m'épargner les compliments de condoléance. Je m'en aperçus, et cette observation me mit encore plus mal à mon aise.

L'empereur donnait audience dans son cabinet. Plusieurs aides-de-camp passèrent avant moi; enfin l'huissier de service appelle M. de ***.

Je m'arme de courage; je m'élance de l'extrémité du salon comme un homme ivre, et, mon chapeau à la main, je fais dans le cabinet de l'empereur une entrée toute burlesque. Napoléon est seul, ce qui me rassure un peu.

— Doucement, Monsieur de ***; vous serez donc toujours étourdi !...

A ces mots, je commence à respirer.

— Je vous ai envoyé chercher ce matin, vous ne savez pas pourquoi ? ajouta Napoléon.

— Non, sire.

— Eh bien, je vais vous l'apprendre; mais tâchez de retenir votre langue. Ecoutez ici, Edouard...

A ces mots, l'empereur, qui était assis devant son bureau, se retourne vers moi en croisant ses jambes, et tout en agitant ses pouces me regarde avec tant de bienveillance que je suis sur le point de me jeter à ses pieds; je ne sais ce qui me retint, mais mes yeux devinrent troubles, je sentis des larmes mouiller mon visage. J'avais un poids de cent livres de moins sur la poitrine. L'empereur s'aperçut de mon émotion, elle ne dut pas lui déplaire. Il me fit un signe; je m'approchai de lui respectueusement, et il continua ainsi :

— Edouard, si je vous ai gardé à Dresde, c'est que j'avais une mission à vous donner. (Je fis un léger mouvement de tête.) La vôtre est délicate; il faut qu'elle soit exécutée le plus vite possible... Vous allez partir à l'instant même.

— A cheval, sire ?

— A cheval ou en voiture; mais je préfère que ce soit à cheval; vous perdrez moins de temps.

— Tout seul, sire ?

— Tout seul; vous irez à Paris, l'impératrice doit y être arrivée aujourd'hui; vous lui remettrez cette lettre de ma part, de ma part, entendez-vous bien (l'empereur appuya sur ce mot); après quoi vous prendrez ses ordres et vous me rapporterez ici ce qu'elle vous remettra en échange.

— Oui, sire.

— Vous m'entendez bien ?

— Oui, sire.

En disant ces mots, l'empereur tira de la poche de côté de son habit une petite lettre que je reçus sur la forme de mon chapeau, n'ayant pas là de plateau à ma disposition, et, lorsque je l'eus prise, il ajouta :

— Ne va pas t'amuser en chemin; prends des armes, passe chez Peyrusse qui te donnera de l'argent; il est prévenu : cours et reviens vite. Surtout ne parle de cela à qui que ce soit ici. Aussitôt que tu auras vu l'impératrice, tu m'écriras, et tu reviendras le plus tôt possible.

— Sire, Votre Majesté peut...

— Allons, va-t'en; tu devrais déjà être arrivé.

En prononçant ces derniers mots, Napoléon m'avait pincé la joue de ses deux doigts et donné un petit soufflet de l'autre main : c'était mon brevet d'officier d'ordonnance.

Lorsque je sortis de chez l'empereur, il fallait voir la curiosité de tous ceux qui m'y avaient vu entrer. Ils ne savaient s'ils devaient me parler ou non. Cependant ils ne pouvaient que bien augurer d'un entretien qui avait duré au moins vingt minutes, exactement comptées par des observateurs qui savaient mieux qui personne que l'empereur, quand il voulait se débarrasser de quelqu'un ou simplement lui laver la tête, le retenait à peine quelques secondes, qu'il parlait très haut, et que le refrain de la

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

en un mot, que vous méprisez la charrue et celui qui la conduit.

M. de Kérohant a parfaitement raison.

Restez donc à la campagne et, si vous êtes riches, faites *vous-mêmes* l'aumône avec bonté, sans morgue, *sans intermédiaire*. Donnez des fêtes, attirez chez vous vos amis. Mais ne blessez jamais les mœurs, car le terrien a toujours un œil sur vous.

En un mot, que les gros et les petits revenus viennent féconder la campagne. Un gros côté de notre relèvement est là.

Souvenez-vous modestement que l'homme de la bèche, avec ses gros sabots, est infiniment supérieur à l'oisif bien mis qui vit au cercle et qui tolère que sa femme exhibe au premier polkeur venu les trois quarts de ce que la guimpe devrait cacher.

— En désertant ses terres, le gentilhomme s'est guillotiné.

Si le bourgeois suit ses traces et se confine à la ville, le paysan va se croire plus que jamais en droit d'y courir à son tour.

C'est pourtant ce qu'il ne fait déjà que trop.

A qui la faute ?

Aux classes « dirigeantes, » qui se rendent de plus en plus indignes de « diriger. »

Albert Lafosse.

EXPLICATION BIZARRE

On savait bien que, depuis 1870, le contrôle de la Cour des comptes était pratiquement illusoire. Il est toutefois assez piquant de voir le fait proclamé par un magistrat ayant dans la circonstance une autorité spéciale.

Mercredi, on installait M. Boulanger dans ses nouvelles fonctions de premier président de la Cour des Comptes. Les discours d'usage en pareil cas ont été échangés. Seulement M. le président Bouchard qui recevait M. Boulanger a laissé échapper cet aveu :

« Vous entrez, monsieur le premier président, dans une magistrature laborieuse dont les efforts incessants contribuent à *maintenir l'ordre des finances nationales*, mais qui depuis vingt-cinq ans a rencontré des difficultés et des obstacles chaque jour plus nombreux devant l'exécution de sa tâche. »

C'eût été le cas d'indiquer les causes. M. Bouchard s'est borné à en citer une : l'installation défectueuse des services. M. Boulanger s'est empressé de lui répondre qu'il avait bien raison. Et voilà expliqué pourquoi les finances françaises sont en désordre. Si les services de la Cour des comptes étaient bien installés, tout irait à merveille, mais les communards ont brûlé le palais du quai d'Orsay. C'est depuis ce temps-là que tout va à la dérive. C'est vraiment bien regrettable.

LA RÉFORME DU JURY CRIMINEL

M. Leydet vient de saisir la Chambre d'une proposition tendant à modifier la loi de 1873 sur le jury criminel.

Actuellement, c'est le juge de paix qui, dans chaque canton, choisit sur les listes électorales — un peu selon son bon plaisir — les quelques citoyens, trois en moyenne par canton, qui doivent figurer sur la liste des jurés dressée annuellement pour chaque département. Les designations des juges de paix sont ensuite revisées par l'ensemble des juges de paix et des conseillers généraux de chaque arrondissement. — Après quoi, elles sont transmises au préfet, qui centralise les listes de tous les arrondissements de son département, lesquelles forment la liste générale. On dresse ainsi, chaque année, une liste de mille jurés pour la Seine et de six cents pour chacun des autres départements. C'est sur ces listes que sont tirés au sort, à l'ouverture de chaque session de cour d'assises, les quarante jurés titulaires et vingt jurés supplémentaires — parmi lesquels le sort désigne ensuite les douze jurés règlementaires qui doivent juger chaque affaire.

La proposition de M. Leydet ne change rien à ces dernières dispositions ; elle ne modifie que le mode d'établissement de la liste générale de chaque département, qui ne serait plus limitée à mille ou à six cents membres.

Au lieu de laisser au juge de paix le choix de trois électeurs par canton, ce qui présente des inconvénients dans les petits pays où la politique se mêle à tout, M. Leydet propose que la liste départementale des jurés soit formée de tous les citoyens portés sur les listes électorales, sachant lire et écrire et ayant de quarante à soixante ans. Il fixe ces limites d'âge, afin que les jurés, d'une part, ne soient pas exposés à remplir des obligations militaires en même temps qu'ils tomberaient au sort, pour siéger à la cour d'assises, et d'autre part, afin d'être sûr de donner aux accusés des juges dont les facultés soient complètes, en même temps que d'épargner des fatigues à des hommes âgés.

Bulletin financier.

Paris, 30 octobre.

L'amélioration dans la tenue du marche que nous avons signalé dès hier s'est encore accentuée par le fait de nombreux rachats provenant de vendeurs à prime ; on sait que la réponse à lieu demain.

Le 3 0/0 s'est élevé à 101 80 en hausse de 40 c. sur la clôture d'hier ; l'Amortissable a gagné 37 c. à 100 20, le 3 1/2 0/0 a passé de 108 12 à 108 30.

Le Crédit foncier est demandé à 900 fr., en hausse de 2 50 ; le Crédit lyonnais s'inscrit à 746 25 au lieu de 745.

La Société générale à 467 50 et le Comptsir national à 530 se tiennent très fermes.

Parmi les Etablissements de crédit étrangers, la Banque des Pays Autrichiens s'est avancée à 567 50.

Le Suez ferme 2,950.

Nos Chemins enregistrent une légère plus value ; peu de changement sur les fonds étrangers.

Le Russe 4 0/0 consolidé finit à 99 25, le 3 0/0 1891 à 86 30.

L'Italien cote 84 55 ; l'Extérieure, 70 7/16 ; le Turc, 25 47.

Le Hongrois est recherché à 100 1/16.

Au comptant l'obligations 5 0/0 des Charbonnages de Sosnowice se traitent à 482 et 483 fr.

CHRONIQUE LOCALE

L'appel de la classe de 1893. — C'est le 13 novembre que commenceront les opérations de la « levée. » Le contingent algérien rejoindra également à cette date.

Le 15, partiront les jeunes soldats appelés pour trois ans et les ajournés de la classe de 1892, appartenant aux subdivisions de numéro *impair* (on sait que, dans chaque région, les subdivisions sont numérotées de 1 à 8) ; ceux des subdivisions *paires* seront mis en route le 16.

Les conscrits résidant dans les départements de Seine et de Seine-et-Oise seront dirigés sur leur corps en deux fractions, les 15 et 16 novembre. Ceux qui relèvent du bureau central de Lyon partiront le 15 ; ceux ds ses annexes Sud et Nord, le 16.

Ces différentes dates ne concernent que les jeunes gens destinés aux corps de l'intérieur. Quant aux jeunes soldats à diriger sur l'Algérie, ils seront mis en route du 19 au 24 novembre, selon leur région d'origine et leur destination. Les hommes destinés aux bataillons d'infanterie légère d'Afrique seront embarqués du 26 novembre au 6 décembre.

Enfin, les recrues de l'infanterie et de l'artillerie de marine, — c'est-à-dire les jeunes gens qui ont demandé, au moment de la révision, à être envoyés dans les troupes coloniales — seront appelées le 15 novembre, en même temps que la première série du contingent.

Conseil municipal de Montauban

Séance du 30 octobre 1894.

PRÉSIDENCE DE M. H. DELBREIL, MAIRE.

Présents : MM. Delbreil, de Saint-Félix, Poujade, Laplace, Coulonjou, Marty, Grabielle, Valès, Franc, Murat, Mignot, Pradines, Bosc, Oustrières, Lévêque, de Scorbiac.

Au début de la séance, la nomination du secrétaire produit après trois tours l'élection de M. Franc.

Le procès verbal de la dernière séance est l'objet d'une rectification du docteur Lévêque au sujet du Vaccin du croup.

Sur le rapport de M. Delbreil, l'opération de la conversion de l'emprunt avec le Crédit foncier est approuvée.

Alignement du faubourg du Moustier. — M. Dagrand, moyennant 5,000 francs et Mlle Godoffre, moyennant 4,000 francs acceptent de mettre leurs immeubles à l'alignement.

Les ponts et chaussées paieront la moitié de la dépense. Le Conseil adopte ces indemnités.

La question de l'école de Sapiac est ajournée.

M. Delbreil annonce que les bouchers ont accepté, sauf trois, la taxe de 8/10 de centimes par kilo.

Une discussion s'engage entre MM. Mignot, Delbreil et Grabielle à ce sujet. Celui-ci propose 6/10 de centimes et l'extension du droit aux viandes foraines.

M. Delbreil n'est pas de cet avis. Le chiffre de 8/10 de centimes est voté.

Sur l'affaire de M. Leygue, employé d'octroi, une nouvelle discussion s'engage. M. Leygue a été retrogradé pour infirmités et comme il va être à la retraite, il voudrait qu'on lui comptât cette retraite sur le grade qu'il avait, en offrant de faire les versements rétroactifs.

M Delbreil soutient la demande, mais plusieurs membres de la droite protestent contre la proposition, et à la suite d'une demande de scrutin public, la proposition est votée. MM. Levêque, de Saint-Felix, de Scorbiac, Pradines, Mignot et Bosc ont voté contre.

Mlle Bolle obtient une bourse au lycée de filles.

Les 4/5 des dépenses pour l'agrandissement du cimetière de Verlhaguet sont votés.

100 francs sont accordés à la société des droits d'auteurs, pour les auditions populaires.

On crée un poste d'auxillaire au lycée de filles, coût : 400 fr.

Le classement de la rue Dutau, n'est pas accordé, mais les ateliers de charité y feront quelques travaux.

150 francs sont votés pour une réparation rue des Doreurs.

Le conseil donne un avis favorable à la demande de la commission de l'hospice qui veut acheter la viande sur pied. M. Pradines fait observer que ce vote justifie pleinement ses précédentes motions.

La séance est levée à 10 heures.

Académie des sciences belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne. — La séance aura lieu le samedi 3 novembre 1894, à 8 heures du soir, dans le local de la Société.

OBJET DE LA CONVOCATION

Lectures règlementaires de MM. Vielles, Monod, de France.

Tirage au sort pour l'ordre des lectures en 1895.

La Toussaint. — La grande fête de tous les Saints a été par exception favorisée cette année par une température exceptionnelle. Nous voici en effet dans cette période de beau temps qu'on nomme l'été de la Saint-Martin. Aussi hier, le cimetière a-t-il été visité par une foule immense.

Les tombes avaient reçu leur plus belle parure, hommage et souvenir aux parents disparus : malheureusement on doit regretter que dans cette visite le recueillement ét la gravité ne soient pas la note dominante de la plupart des visiteurs.

Dans les paroisses la fête religieuse a été marquée par un très grand nombre de communions.

Cour de Toulouse. — Jean Pomiès, âgé de vingt deux ans, demeurant à Verdun (Tarn-et-Garonne), avait été condamné par le tribunal de Montauban à trois mois de prison pour vol. Son attitude déplorable devant la cour qu'il insulte ainsi que ses premiers juges lui vaut, pour ce nouveau délit, une condamnation à un mois et un jour de prison.

Le phonographe. — Il nous a été donné aujourd'hui, d'admirer une fois de plus une des plus belles créations du génie du célèbre inventeur américain Edison ; celle qu'il appelait son enfant de prédilection. Nous voulons parler du Phonographe, ce merveilleux instrument qui a la propriété d'enregister et de reproduire tous les sons qu'il a entendus : paroles, cris, sifflets, musique, chant, avec leur caractère propre et leur intensité. Comme tout ce qui est vraiment ingénieux, le phonographe considéré dans ses détails est d'une simplicité admirable et nous allons essayer d'en donner une idée à nos lecteurs.

L'appareil marche à l'électricité qui lui

conversation était toujours : *Sortez*. Aussi avaient-ils l'air fort embarrassés. Je passai au milieu d'eux en levant la tête et sans saluer personne. Je voulus produire de l'effet : je ne fis véritablement qu'une grossière impolitesse.

Je me rendis à l'instant chez le payeur, qui, me voyant entrer me dit :

— Mais allons donc, monsieur de ***, je vous attendais hier au soir... Tenez !

Et il me remit deux rouleaux en me faisant faire un reçu de 2,000 fr. Je crois n'avoir jamais signé plus mal mon nom ; il s'en aperçut.

— Oh ! oh ! dit-il, pour un élève de M, Bernard, voilà une signature de maréchal d'empire et un paraphe de munitionnaire-général.

Il faisait sans doute allusion à un pâté que j'avais fait sur le papier en prenant trop d'encre avec ma plume.

Je quitte le payeur et me rends en toute hâte chez moi ; je rencontre en chemin M. Picot, qui, me voyant tout guilleret, me demande ce qui s'est passé.

— Rien.

— Mais je vous vois bien gai ?

Je voulus m'amuser un peu à ses dépens en lui faisant prendre le change. Qu'il fût de bonne foi ou non, le matin il m'avait trop mystifié pour que je ne prisse pas ma revanche, et, pour cela, changeant de visage et cherchant à me donner un air piteux :

— Non ; rien, mon cher monsieur Picot. Et, lui serrant la main, j'ajoutai tristement : Je pars, je quitte Dresde...

Il n'y avait pas d'indiscrétion, car mon absence du quartier-général ne pouvait manquer d'être remarquée.

— Oh ! mon bon, que je suis fâché ! comment ! l'empereur vous destitue ?... quelle ingratitude !... Je m'en doutais ce matin... ; mais vous n'en paraissez pas plus triste ?

— Au contraire.

Et, en disant cela, je lui tournai le dos en faisant un entrechat, et je le laissai tout stupéfait de ma conduite ; j'entendis même un : il est fou !

Mon léger porte-manteau fut bientôt fait, car je n'avais pas, comme S. M., six douzaines de culottes, et j'étais loin de compter les miennes comme on a l'habitude de compter des huîtres dans une bourriche. J'ai cent napoléons ; avec cela, à quinze ans, on peut aller en Chine. Je cours à la poste, j'enfourche un bidet, je m'empare d'un fouet et je fais courir un postillon devant moi pour préparer les relais.

J'allais comme le vent ; mes courriers, loin de me précéder, restaient toujours derrière, c'est moi qui était forcé de les attendre à la poste. Enfin, déjà léger d'argent, mais riche d'espérance, j'arrive à la barrière ; je laisse là ma monture, je grimpe dans un cabriolet de place, je me fais conduire à notre hôtel pour changer d'habit ; j'étais tellement couvert de terre et de crotte que M. Chaptal aurait pu me planter hardiment des betteraves sur la poitrine.

Au moment où j'arrivai, mes jeunes camarades étaient en récréation dans le jardin ; ils m'entourent, me pressent ; je ne les écoute pas. Je cherche après M. le baron Morin, je ne rencontre que Beaupré qui venait de terminer sa leçon. Il m'arrête ; je l'envoie faire..... des ronds de jambes, et je monte à ma chambre... J'ai oublié de prendre la clé chez le concierge. . D'un coup de pied j'enfonce la porte, je la barricade pour pouvoir faire ma toilette tranquillement, et, en dix minutes, je suis en grande tenue ; je redescends. J'ai laissé la lettre de l'empereur dans la poche de mon gilet, je remonte la chercher. J'arrive au château.. L'impératrice faisait sa promenade accoutumée : elle ne devait rentrer qu'à six heures ; il en était quatre En attendant, je vais trouver M. Fister ; je le prie en grâce de me faire apporter de quoi me restaurer : je n'avais pas mangé depuis douze heures. Le contrôleur de la bouche me demande des nouvelles de l'empereur, de toutes les personnes de connaissance qui sont à Dresde ; il me fait questions sur questions : je ne lui réponds pas un mot, je ne fais que tordre et avaler. J'espère que c'était là remplir avec exactitude la noble mission dont l'empereur m'avait honoré. J'ignorais ce dont il s'agissait ; mais cela m'était fort indifférent, le but principal était rempli.

(A suivre.)

SAINT-NICOLAS

15e ANNEE

Sommaire du n° 47. — 25 octobre 1894.

La grammaire de Pierrot (Tante Nicole). — *Le chemin des fous* (C. Norbert). — *Les débuts de gros Jeannot* (A. Alhix). — *En promenade* (H. Bezançon). — *Les Vacances d'Abeille* (B. Vadier). — *La fée de Carnac* (A. de l'Estoile). — *Boîte aux lettres.* — *Tirelire aux devinettes.*

Illustrations par J. Geoffroy, Nestel, G. Dufau, Birch, V. Marec, Gaillard, etc.

Envoi *franco* d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE.

15, RUE SOUFFLOT, PARIS.

Et chez tous les libraires.

Abonnements : Un an, 18 fr ; Six mois, 10 fr.

est fourni par un accumulateur. Une petite dynamo placée à l'intérieur transmet le mouvement à l'aide d'une courroie à une vis dont le pas est presque imperceptible et c'est cette vis qui dirige la course des deux stylets en diamant qui enregistrent et reproduisent les sons. Un petit regulateur à force centrifuge règle la vitesse; mais la pièce capitale de l'instrument est un diaphragme en cristal large de 4 centimètres et d'un dixième de millimètre d'épaisseur au centre duquel sont fixés les stylets en diamant. Si l'on songe que le *la* naturel de la gamme donne 864 vibrations par seconde, la pensée est effrayée à l'idée de la vitesse avec laquelle ce diaphragme tremble

Dans les premiers appareils, Edison employait l'étain, mais depuis quelques années il n'emploie plus que des rouleaux de cire d'abeilles préparée spécialement, et c'est le soin apporté dans cette préparation qui forme un des principaux élements de la pureté des sons et empêche le crachement désagréable des premiers instruments. Nous avons pu entendre quelques morceaux d'une netteté très grande : *Les Rameaux*, de Faure ; *La Marseillaise*, Le Discours de M. Carnot à Lyon, etc.

Le propriétaire de l'appareil installé sur les allées de Montauban se met à la disposition des amateurs désireux de faire connaître leur voix au public. (L'instrument est un juge qui ne se laisse pas corrompre, car il redonne sans faute tout ce qu'on lui a donné).

Le prix des auditions est de dix centimes seulement.

Etat civil de Montauban du 31 octobre. — *Naissance.* — Joseph Jarry, rue Gasseras, 8.

Mariage. — Baptiste Tesseyre, forgeron, et Françoise Rombert, cuisinière.

Décès. — Marie Abadie, 74 ans, veuve Séailh, faubourg Sapiacou, 58; Hospice : 1.

Dépêches de la Nuit

LA MORT DU TZAR

Les dernières minutes.

Livadia, 1er novembre, soir.

L'empereur s'est eteint doucement, sans souffrance apparente.

Les adieux.

En outre des membres de la famille impériale, le tzar, sentant, sa fin prochaine, avait fait venir à Livadia plusieurs personnes qu'il affectionne particulièrement pour leur dire adieu. Puis, dans les derniers jours, alors qu'il eût confié ses plus intimes pensées au tzarevitch et à tous les membres de sa famille, ses entretiens avec eux auraient été moins fréquents.

Paris, 2 novembre, matin.

Instructions à la marine.

Le ministre de la marine a télégraphié, hier soir, aux préfets maritimes et aux commandants des escadres pour leur donner l'ordre de mettre en berne les pavillons et les drapeaux des edifices publics, en signe de deuil, à cause de la mort du tzar.

La Dépêche aux Préfets

Note Havas :

En apprenant la nouvelle de la mort de l'empereur de Russie, le ministre de l'intérieur, président du conseil, a adressé aux préfets de France et d'Algérie la dépêche suivante :

« Sa Majesté Alexandre III est décédé aujourd'hui a deux heures et demie de l'après-midi ; le gouvernement de la République a fait immédiatement parvenir à Livadia et à Saint-Petersbourg l'expression de l'émotion profonde et les regrets unanimes que cette douloureuse nouvelle provoque dans toute la France ; veuillez faire mettre en berne et draper de crêpes les drapeaux des édifices nationaux et départementaux. »

Les Journaux.

Paris, 1er novembre, soir.

Les journaux du soir, *le Jour*, *la Presse*, etc., font des éditions spéciales qui ont paru vers six heures et demie, et qui annoncent la mort du tzar.

Bien entendu jusqu'ici aucun d'eux ne peut donner la nouvelle officielle : ils se basent sur la brève dépêche de l'agence Havas.

Berlin, 2 novembre, matin,

La nouvelle de la mort du tzar, qui n'a été connue, d'une façon certaine, qu'après sept heures, hier soir, a cause une émotion générale, bien que l'on sut déjà que l'état du souverain était très dangereux.

Plusieurs centaines de personnes étaient rassemblées autour de l'ambassade de Russie, dans l'avenue des Tilleuls, demandant continuellement si les bruits répandus étaient confirmés.

Un peu après sept heures, M. le baron Marschall, secrétaire d'Etat, à l'office des affaires étrangères, est arrivé à l'ambassade pour faire une visite de condoléance.

Darmstadt, 2 novembre, matin.

Le grand-duc de Hesse et le prince Henri, à la nouvelle de la mort du tzar, sont partis pour Saint-Petersbourg.

Les théâtres font relâche.

Rome, 2 novembre, matin.

La mort du tsar cause un deuil profond et général. En raison de la fête de la Toussaint, presque tous les journaux n'ont pas paru; la *Riforma*, la *Tribuna*, le *Popolo Romano* célèbrent les vertus du tsar Alexandre, qui fut le soutien de la paix, ils expriment leur confiance dans son successeur.

Londres, 2 novembre, matin.

C'est à Vienne que le prince et la princesse de Galles ont appris la mort du tsar.

Le maître des cérémonies de la reine Victoria et le duc de Teck se trouvaient parmi les nombreuses personnes qui venaient chercher des renseignements ce soir à l'ambassade russe.

A l'Etranger.

Vienne, 2 novembre matin.

Les journaux publient, à l'occasion de la mort du tzar, des éditions spéciales, qui sont distribuées gratuitement dans les rues.

Athènes, 2 novembre, matin.

Le roi a reçu la dépêche suivante de la reine Olga :

« Livadia, 3 h. 55.

« Tout est fini, il a expiré tout doucement; nous sommes tous brisés. »

Le roi a appelé immédiatement au palais M. Tricoupis, auquel il a communiqué la nouvelle. M. Tricoupis, ministre des affaires étrangères, s'est rendu aussitôt à la légation russe pour présenter les condoléances du roi. On n'avait à ce moment à la légation aucune dépêche.

On attend la confirmation officielle pour décider le deuil, qui probablement sera semblable à celui pour Alexandre II.

Haute Trahison

Hier matin, le télégraphe nous a apporté la triste nouvelle de la trahison d'un officier de notre armée.

La lumière commence à se faire sur cette grave information.

L'officier coupable est un juif de religion et de race nommé Alfred Dreyfus, capitaine breveté au 14e d'artillerie à Tarbes, détaché au premier bureau d'état-major et par conséquent employé à la mobilisation.

Le capitaine Dreyfus va être traduit immédiatement devant le conseil de guerre et l'affaire sera jugée à huis clos à cause des documents dont il pourra être question.

Le code militaire édicte la peine de mort pour le cas du capitaine Dreyfus.

Diverses versions ont circulé.

D'après le *Radical*, le traître aurait vendu les secrets de la mobilisation du 15e corps à l'Italie ; le même journal prétend aujourd'hui qu'il a vendu à l'Allemagne et à l'Autriche les noms des officiers envoyés en mission secrète à l'étranger.

Dreyfus a été immédiatement arrêté et écroué à la prison du Cherche-Midi, où il est au secret le plus absolu.

Il a fait des aveux complets.

Paris, 1er novembre, soir.

Confirmations

La lumière commence à se faire sur les faits de haute trahison.

L'officier coupable est bien, comme nous avons été les premiers à l'indiquer, le nommé Alfred Dreyfus, capitaine breveté au 14e régiment d'artillerie en garnison à Tarbes.

Détaché au ministère de la guerre, il était stagiaire au premier bureau d'état-major. On a vu que la note du conseil du cabinet a fait connaître officiellement le nom du traître.

Ce n'est pas l'Italie

Une erreur, commise généralement, est celle qui consiste à dire que le capitaine Dreyfus vendait les secrets de la mobilisation à l'Italie et qu'il faudrait voir dans ce fait l'explication du voyage de M. Cochefert pour la frontière. La puissance qui était entrée en pourparlers avec l'officier arrêté n'est pas l'Italie. Le voyage de M. Cochefert sur la frontière italienne est sans aucun rapport avec l'arrestation du traître.

Au Secret.

L'inculpé est au secret le plus absolu. Au lieu d'être enfermé dans une des chambres destinées aux officiers, qui donnent sur la rue du Cherche-Midi, on l'a écroué dans une cellule située sur le derrière de la prison. Là, un seul gardien communique avec lui.

L'affaire Favette.

Paris, 1er novembre, soir.

M. Bouloché, directeur des affaires criminelles au ministère de la justice, a transmis, hier, le dossier de l'affaire Favette au procureur de la République de la Seine.

Aussitôt qu'un juge d'instruction aura été désigné, il convoquera à son cabinet M. Favette et M. Jules Roche, ancien ministre du commerce et de l'industrie, sous l'administration duquel se sont passés les faits reprochés à l'ancien chef de cabinet de M. Thevenet.

Le Tapioca Rils a une finesse de goût et une saveur particulière qui l'ont fait adopter par tous les gourmets. Le plus recherché est le numéro 2, qui se vend en sacs de papier bleu.

50,102 bis-13

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyage circulaire en Bretagne

A PRIX TRÈS RÉDUITS

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 fr. en 1re classe et de 50 fr. en 2e classe, des billets circulaires, valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île.

Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard, Saint-Brieuc Lannion, Morlaix Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lotient, Auray, Quiberan, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guerande, Saint Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

ULES GICQUEL, la Boîte 1f50

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur tonique, dépuratif, antiglaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin. C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. La Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, suivant les doses, et guérit la Constipation en régularisant les fonctions.

Prix : 4f50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DUBREUCQ, Phien, 21, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.

Dépôt à Montauban, pharmacie Dumayne. 50101 bisD

Etude de Me Abel PONTE, avoué près le Tribunal civil de Montauban, y demeurant rue Saint-Jean-Villenouvelle, 15.

VENTE

A SUITE

DE LICITATION

EN TROIS LOTS

En l'étude de Me LAMOTHE, notaire à Castelsarrasin.

Les Etrangers admis

DE DIVERS IMMEUBLES DEPENDANT DE LA SUCCESSION BENEFICIAIRE DE MGR THEODORE BOSCREDON, SITUES DANS LA COMMUNE DE CASTELSARRASIN.

Le dimanche dix-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à dix heures précises du matin.

Il sera procédé à cette vente :

En exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Montauban, le neuf août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré.

A la requête de :

1° Me Louis Boscredon, avocat à la Cour d'Appel de Toulouse, demeurant à Toulouse, représentant son père M. Victor Boscredon, quand vivait docteur-medecin, demeurant à Castelsarrasin.

2° M. Gaston Bourthoumieu, propriétaire demeurant à Vauvert (Gard) représentant sa mère, Mme **Marie Boscredon, sans profession,** veuve de M. Guillaume-Béranger Bourthoumieu quand vivait demeurant à Montauban,

3° M. Léopold Sernin, négociant demeurant à Montauban.

4° M. Vincent Sernin, industriel, demeurant à Meauzac, commune de Castelculier (Lot-et-Garonne).

Et 5° M. Jean-Adolphe-Charles-Marie Barran, sergent au 9e de ligne, en garnison à Agen, unique enfant de la dame Marie Sernin, quand vivait, sans profession, épouse de M. Jean-Charles-Marie Barran, directeur des postes pour le département de Lot-et-Garonne, demeurant à Agen, ayant demeuré à Castelsarrasin.

Ces trois derniers, seuls représentants de Mme Marie-Marraine Boscredon, leur mère, grand'mère quand vivait, sans profession, épouse de M. Adolphe Sernin, demeurant à Montauban.

Tous les susnommés agissant comme héritiers bénéficiaires suivant declaration faite au greffe du tribunal civil de Montauban en date du vingt-un avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze de Monseigneur Théodore Boscredon, leur oncle et grand-oncle, quant vivait camerier d'honneur de sa Sainteté Léon XIII, demeurant à Rome où il est décédé le seize février mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Designation des immeubles a vendre.

1. Une parcelle de terre labourables, située au lieu de Saint-Béat, cadastrée sous le n. 89, section H, d'une contenance approximative deux hectares vingt-deux ares quatre-vingts centiares, confrontant : du nord, à Gasc, dit Perricot; du levant, au même; du midi, aux n. 218 et 218 appartenant à M. Louis Boscredon et du couchant, au même, à Marty, à Cambon et à Canirot.

2. Une parcelle de terre labourable, située au quartier des Terreforts, cadastrée sous le n. 756 partie, section H, contenant environ un hectare quatre-vingt-douze ares quarante centiares, confrontant : du nord au n. 765 appartenant à Aurel, dit Bourret; du levant, à M. Audibert, ruisseau entre et des couchant et midi, au chemin des Terreforts.

3. Une parcelle de terre, en nature de pré, située au même lieu des Terreforts, contenant environ cinquante cent ares quatre-vingt-quinze centiares, cadastrée sous le n. 701 et partie 702, section H, confrontant : au levant, à Henri Duilhe; au midi, au chemin dit des Terreforts; du couchant, à Andurand, et au Nord, au ruisseau de la Merlenne.

La vente des immeubles ci-dessus désignés a été ordonnée par jugement sus-énoncé du neuf août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, qui a commis Me Lamothe, notaire à Castelsarrasin, pour recevoir les enchères.

Le cahier des charges a été dressé par ledit Me Lamothe et déposé en son étude après enregistrement, où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

En conséquence il est annoncé que la vente des immeubles ci-dessus désignés aura lieu *le dimanche dix-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à dix heures précises du matin*, par devant Me Lamothe, notaire à Castelsarrasin et en son étude, au plus offrant et dernier enchérisseur, sur les mises à prix ci-après :

PREMIER LOT

Le premier lot composé de l'article premier de la désignation formant au plan cadastral de la commune de Castelsarrasin, le n. 89, section H, sur la mise à prix de huit cents francs, ci. 800 »

DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot composé de l'article deuxième de la désignation formant au plan cadastral de la commune de Castelsarrasin, le n. 756 partie, section H, sur la mise à prix de six cents francs, ci. 600 »

TROISIÈME LOT

Le troisième lot composé de l'article troisième de la désignation formant au plan cadastral de la commune de Castelsarrasin, le n. 701 et partie de 702, section H, sur la mise à prix de trois cents francs, ci. 300 »

Au-dessous desquelles mises à prix aucune enchère ne sera reçue.

Fait et dressé le présent placard par l'avoué soussigné, à Montauban, le trente un octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

A. PONTE signé.

Enregistré à Montauban le trente-un octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, f° c. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

DUFAUR, signe.

Pour renseignements s'adresser à Me A. Ponte, avoué près le tribunal civil de Montauban, et à M Lamothe, notaire à Castelsarrasin.



A VENDRE

Omnibus de famille.

Calèches, Breacks et Charrettes anglaises d'occasion.

S'adresser à M. CHAUBARD, carrossier, rue de la Banque.

Toutes les voitures sortant de son atelier sont garanties

Réparations et construction de voitures neuves.

On trouvera dans le même atelier des Breacks et Charettes anglaises neuves et autres voitures.

Prix modérés.

210,000 francs.

sont à placer par fractions sur hypothèques ou signatures solvables ; conditions favorables et discretion. Ecrire à Mme BAUCHE, rentière, à Courbevoie (Seine).

52.500

AVIS

M. et Mme TOUYÉ, ont l'honneur d'informer le public, qu'ils sont devenus propriétaires de l'

HOTEL DE L'ANGE GARDIEN

entièrement restauré à neuf, situé à Montauban, faubourg Toulousain n° 65.

GRANDE SALLE POUR NOCES ET FESTINS.

CHAMBRES, ÉCURIES, REMISES, ETC.

4.221

Bicyclette neuve pneumatique 275 fr.

Bicyclettes d'occasion depuis 50 fr.

S'ADRESSER A

HENRI DASQUE

8, RUE PORTE-DU-MOUSTIER

MONTAUBAN

Leçons gratuites à tout acheteur

4,189

LA PLUS ANCIENNE MAISON DE PHOTOGRAPHIE

Achille BOUIS

12, rue du Vieux-Poids, 12

Derrière la Caisse d'Epargne

Portraits en tous genres

Produits spéciaux pour Amateurs. — Vente de plaques **Lumière**, les meilleures, vendues au prix de fabrique.

Papiers divers pour l'impression. — Carton bristol 1er choix

Marque de fabrique

GOMBAULT

Exiger LA MARQUE ET LE NOM GOMBAULT ci-dessus.

COUVERTS ET ARTICLES SPÉCIAUX

POUR HOTELS, CAFÉS, RESTAURANTS

EN

MÉTAL EXTRA-BLANC

AVIVÉ

GOMBAULT

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

DE F. CHÉRON ET Cie, à Paris

SEULS SUCCESSEURS DE GOMBAULT-DECLERCS

Maison fondée en 1826

EN VENTE

Chez les principaux *Bijoutiers, Quincaillers, Faienciers*, etc.

ANCIENNE MAISON SAUROU-VEYRIAC

SAUROU FILS, SUCCESSEUR

Rue de la République, 21, et rue Saint-Louis, 61, Montauban

HORLOGRIE, BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE

Articles de première marque. Prix défiant toute concurrence

Les achats directs avec le fabricant, permettent de vendre 20 0[0 meilr leur marché que partout ailleurs; bénéfice réel que le client doit apprécie

La seule maison possédant un outillage complet avec ses dernier perfectionnements, pour les réparations d'Horlogerie, Bijouterie, Dorure-Argenture

Aperçu de quelques prix:

Horlogerie	Bijouterie	Réparation
Montres or pour homme depuis 60 fr.	Alliances or fabriquées dans la maison, vendues au poids, prix exceptionnel. 3 fr. 50 le gramme.	Rhabillage de montres toute grandeur 3 fr.
Montres or pour dame depuis 45 fr.		Remplacer cylindre cassé 5 fr,
Remontoirs argent depuis 20 fr.		Remplacer grand ressort 2 fr.
Remontoirs nikel depuis 11 fr.	Choix en fantaisie Or — Argent.	Aiguilles dorées la paire 1 fr.
Choix de pendules et réveils.	Bagues et dormeuses pour mariages.	Verre de montre double 0 fr. 75.
		Nettoyage pendules 3fr. livrées à domicile 4 fr.
		Réparations de bijoux et fabrication sur commande. 1,045

PLACE DE L'HORLOGE

et rue Malcousinat

EN FACE LE PALAIS DE JUSTICE

Cour d'Assises.

Maison du Bon Marché

N. LAMBRET

A MONTAUBAN

OUVERTURE DE LA SAISON

AUTOMNE-HIVER 1894-1895

Arrivages considérables de toutes les nouveautés en Robes, Costumes, Draperies, Couvertures, Tapis, Fourrures, etc., etc.

Occasions remarquables. — Voir les étalages.

PRIX FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

On échange, on rembourse tout achat qui ne répondrait pas à la garantie donnée.

Usine à Gaz de Montauban

ENGRASI CHIMIQUE

CHAUX AMMONIACALE

1 fr. les 100 kilos.

Prix à débattre pour vente en gros.

Certifié par l'imprimeur soussigné. — Montauban, le Octobre 1894

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. — Montauban le Octobre 1894